

qu'un grand nombre de religieux se rendissent en Orient, afin d'y instruire les païens et les mahométans, de ramener à l'unité les hérétiques et de soutenir la foi des chrétiens captifs. Il chargea le cardinal Odon, son légat, de tirer des deux ordres des Franciscains et des Dominicains des hommes de piété et de savoir qui fussent élevés à l'épiscopat, et revêtus de l'autorité nécessaire pour accorder aux chrétiens encore peu affermis de la Tartarie les dispenses en matière de jeûne et de mariage qu'il conviendrait de donner (1). Indépendamment des instructions adressées au légat, le Pape enjoignit au maître-général des Frères-Prêcheurs de diriger vers l'Orient un grand nombre de missionnaires, et il conféra à ces apôtres divers privilèges, comme de promouvoir aux fonctions d'acolyte, de dispenser des irrégularités, d'absoudre les meurtriers des clercs, de fonder des églises dans ces régions éloignées, de réconcilier celles qui auraient été profanées, de leur attribuer des prêtres pour les desservir, d'autoriser les infidèles ou les schismatiques convertis à conserver leurs épouses (2). Il exhorta spécialement le provincial des Dominicains de Pologne à envoyer un grand nombre de ses frères parmi « les Routhènes, les Danois, les Bulgares, les Comans, les Syriens, les Ibères, les Alains, les Gazares, les Goths, les Ziques, les Jacobites, les Nubiens, les Nestoriens, les Géorgiens, les Arméniens, les Mostélites, les Indiens et les autres peuples païens (3), » pour travailler à leur conversion. Les Frères-Prêcheurs, fidèles à leur vocation, se dispersèrent aussitôt au nord de l'Europe et en Asie. Innocent IV autorisa ceux de la Pologne qui annonçaient ainsi l'Évangile aux nations à porter le chapeau, les chaussures et les gants rouges, à l'instar des cardinaux, auxquels il avait donné le chapeau rouge dans le concile général de Lyon : emblèmes éloquentes, car ils annonçaient que les Dominicains polonais étaient prêts à verser leur sang pour l'Église, et qu'ils brûlaient du zèle le plus ardent pour la propagation de l'Évangile (4).

Le Frère-Prêcheur Benoît et ses compagnons, que le chapitre-général de l'ordre tenu à Bude, en 1254, envoya aux Comans, recueillirent parmi ce peuple une ample moisson spirituelle. D'autres Dominicains n'obtinrent pas moins de succès dans la Thrace et en Géorgie (1). Le frère Anselme, revêtu du titre de légat, pénétra au fond de la Perse avec plusieurs compagnons : ils y convertissaient beaucoup d'idolâtres, lorsqu'ils furent saisis et égorgés, en 1256, dans l'exercice du ministère apostolique (2).

L'année suivante, Alexandre IV écrivit au provincial des Dominicains d'Espagne d'envoyer de ses frères dans les terres des musulmans et à Tunis en Afrique : il accordait plusieurs privilèges aux missionnaires qui recevraient cette destination. Les désirs du souverain Pontife furent réalisés par l'envoi de Dominicains, aussi savants que vertueux, à Murcie, à Grenade, etc., ainsi qu'en Barbarie (3); et les Chroniques de l'ordre disent « qu'ils brillèrent comme des étoiles au milieu des ténèbres de l'infidélité. » La conversion de dix mille musulmans, résultat de leurs efforts, témoigna de la fécondité permanente de l'Église. Ils ramenèrent, en outre, beaucoup d'apostats, et soutinrent la foi des chrétiens esclaves des mahométans. Stanislas de Cracovie, provincial des Dominicains de Pologne, reçut d'Alexandre IV les mêmes instructions que le provincial d'Espagne.

Ce Pape avait tellement à cœur l'extension du règne de J.-C., qu'il stimulait sans cesse le zèle des Frères-Prêcheurs et Mineurs par la concession de nouveaux privilèges (4). Les religieux, auxquels il ouvrait ainsi la carrière des missions, s'y élancèrent avec une ardeur généreuse, se félicitant des fatigues et des tribulations qu'ils supportaient pour la gloire de Dieu. On voit, par le titre du diplôme qui conféra, en 1258, des privilèges aux Franciscains, que leurs missionnaires se trouvaient sur tous les points à côté des Dominicains; car le Pape adresse ce diplôme « à nos chers fils les Frères de l'ordre des Mineurs dans les terres des Sarrasins, des Païens, des Grecs, des Bulgares, des Comans, des Éthio-

(1) Rinaldi, an. 1253, n° 48.

(2) Fontana, *Monumenta dominicana*, an. 1253.

(3) *Litteræ, Cum hora diei undecimæ, Assisi, 10 Kal. augusti 1253.*

(4) Fontana, *Monumenta dominicana*, an. 1253.

(1) Fontana, *Monumenta dominicana*, an. 1254.

(2) *Ibid.*, an. 1255.

(3) *Ibid.*, an. 1256.

(4) *Ibid.*, an. 1258. Wadding, même année.